

**La délégation départementale
du Cantal**

Affaire suivie par :
Laetitia TRÉLON
Pôle Prévention et Gestion des Risques Sanitaires
04 81 10 63 11
laetitia.trelon@ars.sante.fr

Monsieur le Président
SIDRE du Font Marilhou
10 rue de la Mine
15210 YDES

Aurillac, le 28 novembre 2023

Objet : Avis de l'ARS sur la protection des sources et galerie du Marilhou

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique des sources et galerie du Marilhou destinés à alimenter en eau votre syndicat, les membres de la commission d'analyse des enjeux réunis le 27 avril 2012, ont émis un avis favorable à la mise à l'enquête publique de ce dossier. Depuis, le syndicat a souhaité engager une étude sur ses besoins en eau (suppression de l'achat d'eau de la ville de Bort-les-Orgues), sur la création d'une station de reminéralisation concernant la problématique HAP (mise en service en 2018) ainsi que des études environnementales sur l'accès aux sources et galerie du Marilhou.

Par délibération en date du 23 septembre 2022, le syndicat sollicite l'ouverture d'une enquête publique concernant le dossier de Déclaration d'Utilité Publique des sources et galerie du Marilhou destinées à la consommation humaine tel qu'il est présenté dans les dossiers mis à l'enquête publique.

Le syndicat ne souhaite pas poursuivre la procédure de protection du captage Lempret (Bois de Lempret) et les forages du Beix et du Chatelet.

Considérant :

- les besoins en eau du syndicat,
- la sécurisation en eau potable des 14 communes adhérentes au syndicat des eaux,

l'Agence Régionale de Santé, Délégation Départementale du Cantal émet un **AVIS FAVORABLE** pour la mise à l'enquête publique unique du dossier de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine sources et galerie du Marilhou, des travaux de prélèvements et de dérivation des eaux et autorisation environnementale.

Le Pôle Prévention et Gestion des Risques Sanitaires de ma délégation reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
Le Responsable du Pôle Prévention et Gestion
des Risques Sanitaires,


Sébastien MAGNE